

RÈGLEMENTS CAMPING

ZEC de la rivière Nouvelle – 2020

- Un seul véhicule par terrain. Plus d'un véhicule seront tolérés pour l'installation de vos équipements de camping. Veuillez stationner les véhicules excédentaires dans le stationnement prévu à cet effet devant le poste d'accueil.
- Toute personne qui utilise un véhicule sur le camping de la ZEC de la rivière Nouvelle doit se conformer au code de la route (permis de conduire, immatriculation, etc).
- La vitesse de circulation en véhicule sur le camping ne doit pas excéder 15km/h.
- Une seule tente par terrain de camping. Un seul groupe par emplacement.
- La journée de votre départ, vous devez quitter votre terrain pour 11h00.
- La SRGN ne peut être en aucun cas tenue responsable des dommages causés au locataire, sous-locataire ou à ses invités par manque partiel d'électricité, le feu, le vol ou les accidents.
- Le campeur doit voir à l'entretien de son site et le maintenir en état de propreté constante. Tout bris ou dommage au terrain doit être rapporté à la direction.
- Aucune festivité ou musique à haut volume ne sera toléré après 23h. Baissez le volume à partir de 22h.
- Le foyer est le seul endroit réservé pour faire des feux. Les feux d'artifices sont interdits. Veuillez vous conformer aux indices de risque d'incendie de la SOPFEU.
- Les ordures ménagères et les déchets doivent être déposés dans les endroits prévus à cet effet.
- Les animaux de compagnies sont tolérés. Prévoir laisse et/ou enclos au besoin.
- La baignade dans la rivière Nouvelle n'est pas recommandée. La ZEC de la rivière Nouvelle n'y assurera aucune surveillance.

Ne JAMAIS se baigner dans une fosse à saumon

Mesures sanitaires

- La distanciation physique (2 mètres) est obligatoire en tout temps sur le camping.
- S'il y a un rassemblement, le port du masque est fortement recommandé.
- Nous vous recommandons très fortement de ne pas accueillir de visiteurs au camping.

- L'usage du bloc sanitaire est strictement réservé aux campeurs journaliers qui sont sur des terrains sans services (sauf la buanderie).
- Les modules de jeux pour enfants sont fermés.
- Un maximum de 2 personnes à la fois sont autorisées à entrer dans le poste d'accueil (1 par groupe de pêcheurs ou campeurs).
- Limiter le plus possible les aller et venus dans le poste d'accueil. Les réservations et paiements en ligne ou par téléphone seront préconisés.
- Si vous avez à vous présenter au poste d'accueil, le port du masque est fortement conseillé.
- Respectez la signalisation dans le poste d'accueil afin de toujours vous trouver à 2 mètres de distance de qui que ce soit.
- Dans la mesure du possible, faites vos emplettes et vos commissions dans votre région avant de vous rendre à Nouvelle.
- Pour les gens qui proviennent de l'extérieur de la Gaspésie ou du Bas-St-Laurent, le port du masque est fortement recommandé si vous avez à fréquenter un commerce local.
- Prévoir suffisamment de matériel sanitaire avant votre arrivée (masques, gants, produits désinfectants, lingettes, etc)
- **SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 AVANT VOTRE SÉJOUR, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS VENIR À LA ZEC DE LA RIVIÈRE NOUVELLE.**
- **SI VOUS CROYEZ AVOIR CONTRACTÉ LA COVID-19 À LA ZEC DE LA RIVIÈRE NOUVELLE, ISOLEZ-VOUS DANS VOS INSTALLATIONS, AVERTISSEZ LE DIRECTEUR OU UN EMPLOYÉ ET APPELEZ À LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE « COVID-19 » AU 1 877 644-4545.**

